PRÉVOIR ELIT' EMPRUNTEUR

PRÉVOIR
Assureur Solutions Vie



LABEL EXCELLENCE 2026

ELIT' EMPRUNTEUR
PRÉVOIR

Une offre d'assurance 100% digitale parfaitement adaptée à vos besoins !

UTWIN assure le prêt et aussi l'emprunteur

Exigée par les banques, l'assurance emprunteur a pour objectif premier de vous protéger, vous et votre famille en garantissant le paiement des mensualités ou du capital restant dû à l'organisme prêteur en cas d'arrêt de travail d'invalidité et de décès. En cas d'imprévus, la banque a la certitude d'être remboursée, et vous, vous êtes protégés des conséquences d'un problème de santé, vous sécurisez votre capacité de remboursement et votre patrimoine.

■ Quelles sont les garanties de l'offre ?

Décès : Nous remboursons l'intégralité du capital restant dû assuré directement à l'organisme prêteur.

Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) : Si suite à une maladie ou à un accident vous ne pouvez plus travailler et que votre état nécessite l'assistance d'une tierce personne pour les actes de la vie courante (se déplacer, s'habiller, se laver, se nourrir), nous versons la prestation prévue en cas de décès par anticipation.

Incapacité temporaire totale de travail (ITT) : En cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident, nous remboursons, à l'issue de votre période de franchise, votre mensualité au prorata de la quotité assurée sans tenir compte de la perte de revenus à compter de la fin de votre période de franchise. L'offre vous propose le choix entre 5 franchises : 30, 60, 90, 120 ou 180 jours.

Invalidité permanente totale (IPT) : Nous prendrons en charge la mensualité assurée de votre prêt, en cas d'invalidité supérieure ou égale à 66 % rendant impossible l'exercice de votre activité professionnelle de manière permanente. Le taux d'invalidité est déterminé par une expertise réalisée par un médecin indépendant et basée sur un barème d'invalidité fonctionnelle et professionnelle.

Invalidité Permanente Partielle (IPP) : Nous prendrons en charge une partie de la mensualité assurée en cas d'IPT en cas de perte de capacité au travail partielle et définitive occasionnant un taux d'invalidité entre 33 et 66 %. La prise en charge sera calculée en fonction de votre taux d'invalidité sur la base de la formule (N-33)/ 33 de la mensualité assurée.

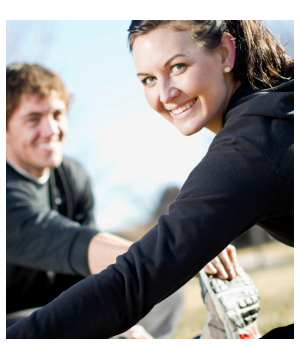
Garantie Aide à la Famille (GAF) : Nous prendrons en charge 50% de la mensualité assurée de votre prêt, en cas de maladie grave, d'accident ou de handicap de votre enfant, nécessitant l'interruption totale ou partielle de votre activité professionnelle pour rester à son chevet.

Renfort dos et psy : Pour une prise en charge sans condition d'hospitalisation des arrêts liés aux pathologies dorsales et psychiatriques.

Couverture des sports : Pour une couverture optimale, tous les sports représentés par une fédération française agréée sont couverts sans déclaration. Les baptêmes et les initiations sont couverts sans déclaration. Les sports aériens et les sports avec usage d'engins à moteur sont couverts sur étude.

UNE OFFRE COUVRANTE ET PROTECTRICE

- **L'irrévocabilité des garanties** : vous restez couvert aux mêmes conditions pendant toute la durée de votre prêt, quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle.
- **Le maintien du tarif pendant toute la durée du prêt** : Le tarif communiqué à l'adhésion restera identique sauf en cas de modification des caractéristiques de votre prêt.
- **Une prestation forfaitaire** : Nous vous remboursons la totalité des mensualités assurées même si vous ne subissez pas de perte de revenus.



Nouveauté : Avec la Garantie Aide à la Famille en inclusion dans votre contrat, bénéficiez d'une couverture de 50% de votre mensualité en cas d'accident, maladie grave ou handicap de votre enfant.

Les conditions d'adhésion

Quelles sont les limites d'âge à l'adhésion et aux prestations de l'offre ?

CONDITIONS D'ADHÉSION	Limite d'âge à l'adhésion	Limite d'âge aux prestations
Décès	Moins de 80 ans	85 ans
PTIA	Moins de 66 ans	71 ans
ITT / IPT		65, 67 ans selon l'option choisie à l'adhésion
IPP		
Renfort dos / psy		
Garantie Aide à la Famille		

Quelles sont les garanties accessibles en fonction de votre lieu de résidence ?

VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE	France continentale	La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, St Barthélémy, St Martin	Corse Mayotte
Décès / PTIA	✓	✓	✓
ITT / IPT	✓	✓	✗
IPP	✓	✓	✗
Renfort dos / psy	✓	✓	✗
Garantie Aide à la Famille	✓	✓	✗

Les formalités médicales

Dans quel cas bénéficiez vous d'une absence de questionnaire médical ?

Dans le cadre de la nouvelle loi (loi Lemoine), depuis le 1er juin 2022, vous n'avez plus de questionnaire de santé à compléter :

- Si le capital à assurer pour votre prêt immobilier est inférieur à 200 000 € (ce plafond s'applique par assuré et sur la totalité de l'encours des crédits immobiliers de l'assuré).
- Et si la fin du prêt a lieu avant votre 60ème anniversaire.



Quelles formalités médicales s'appliquent à l'offre ?

Dans les autres cas, vos formalités médicales sont déterminées en fonction de la nature de votre projet, du montant assuré et de votre âge.

UTWIN AGE À DA (GÉNÉRATION DES FM) CUMULS ASSURÉS*	18 - 45 ans	46-55 ans	56 - 65 ans	66 - 85 ans
jusqu' à 200 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé
De 200 001 € à 250 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA
250 001 à 350 000 € ou jusqu'à 299€/j d'ITT/IPT (soit jusqu'à 8 999€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA
350 001 à 500 000 € ou entre 300€ et 349€/j d'ITT/IPT (soit entre 9 000€ et 10 499€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA
500 001 à 750 000 € ou entre 350€ et 375€/j d'ITT/IPT (soit entre 10 500€ et 11 999€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	QS + BIO	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV
750 001 À 1 000 000 € entre 376€ et 399€/j d'ITT/IPT (soit entre 11 300€ et 11 999€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV
1 000 001 à 2 000 000 € ou entre 400€ et 549€/j d'ITT/IPT (soit entre 12 000€ et 16 499€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie
2 000 001 à 5 000 000 € ou entre 550€ et 699€/j d'ITT/IPT (soit entre 16 500€ et 20 999€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Sélection financière	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière
5 000 001 à 10 000 000 € ou plus de 700€/j d'ITT/IPT (soit plus de 21 000€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière

QS : questionnaire de santé
TCU : Test de cotinine urinaire (pour les non-fumeurs)
PSA: Antigène prostatique spécifique
ECG: électrocardiogramme
RMCV: rapport médical cardio vasculaire
Sélection financière : questionnaire financier avec pièces justificatives

Comment UTWIN vous facilite la reprise de votre changement de votre contrat ?

UN CHANGEMENT D'ASSURANCE FACILITÉ

- Prise en charge de toutes les démarches administratives auprès de la banque et du précédent assureur le cas échéant
- Suivi des dossiers par une équipe d'experts jusqu'à la prise d'effet de votre contrat
- Un questionnaire de santé simplifié pour une adhésion facilitée



Aujourd'hui, avec la nouvelle loi Lemoine, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance à tout moment, sans frais et sans pénalités

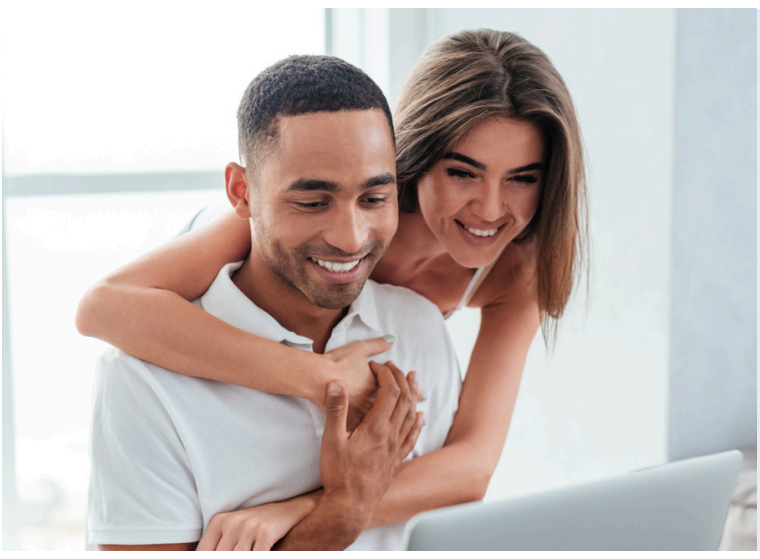
Retrouvez toutes les informations liées à l'offre PREVOIR ELIT' EMPRUNTEUR et à ses garanties dans la Notice d'Information.

PRÉVOIR ÉLIT' EMPRUNTEUR

UNE OFFRE 100% DIGITALE
100% CONFORME AUX CRITÈRES CCSF
(Comité Consultatif du Secteur Financier)

L'offre Prévoir ELIT' Emprunteur dispose de garanties complètes et protectrices qui répondent aux exigences des banques en matière d'équivalence de garanties, et cela au meilleur prix !

CRITÈRES CCSF	Notice d'Information	COMMENTAIRES
GARANTIE DÉCÈS		
Garantie couverte pendant toute la durée du prêt	Page 9 - § 13.3	Oui, jusqu'à 85 ans
GARANTIE PTIA		
Garantie couverte pendant toute la durée du prêt	Page 9 - § 13.3	Oui, jusqu'au jour du départ à la retraite et au plus tard jusqu' à 71 ans
GARANTIE INCAPACITÉ		
Garantie couverte pendant toute la durée du prêt	Page 9 - § 13.3	Oui, jusqu'au jour du départ à la retraite et au plus tard jusqu'au 65 ou 67 ans selon l'option choisie à l'adhésion
Délai de franchise inférieur ou égal à 30,60,90, 120 ou 180 jours	Page 5 - § 10.3.1	Oui, franchises disponibles 30,60,90,120 et 180 jours
Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	Page 2 - § 1	Oui
Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre	Page 5 - § 10.3.1	Oui, le contrat prévoit le versement de prestation forfaitaire
Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale de 50% sur une durée d'au moins 90 jours	Page 5 - § 10.3.1	Oui, pendant 180 jours
Couverture des inactifs au moment du sinistre (si oui, taux de prise en charge compris entre 1 et 49%, entre 50 et 99% ou à 100%)	Page 5 - § 10.3.1	Oui à 100 %
Couverture des affections dorsales (sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale ou avec conditions d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus)	Page 8 - § 11	Oui, sans condition avec l'option renfort dos sinon prise en charge sous condition d' intervention chirurgicale nécessitant plus de 7 jours d'hospitalisation
Couverture des affections psychiatriques (sans condition d'hospitalisation ou avec conditions d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus	Page 8 - § 11	Oui, sans condition avec l'option renfort psy sinon prise en charge sous condition de plus de 15 jours d'hospitalisation
GARANTIE INVALIDITÉ		
Garantie couverte pendant toute la durée du prêt	Page 9 - § 13.3	Oui, jusqu'au jour du départ à la retraite et au plus tard jusqu'au 65 ou 67 ans selon l'option choisie à l'adhésion
Evaluation en fonction de la profession exercée au moment du sinistre	Page 6 - § 10.3.4	Oui
Prise en charge de l'invalidité totale sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre	Page 6 - § 10.3.3	Oui, le contrat prévoit le versement de prestation forfaitaire
Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%	Page 6 - § 10.3.2	Oui, à hauteur de (n-33%)/33 la mensualité assurée
Couvertures des affections dorsales (sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale ou avec conditions d'hospitalisation inférieure à 10 jour ou de 10 jours et plus	Page 8 - § 11	Oui, sans condition avec l'option renfort dos sinon prise en charge sous condition d' intervention chirurgicale nécessitant plus de 7 jours d'hospitalisation
Couverture des affections psychiatriques (sans condition d'hospitalisation ou avec conditions d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus)	Page 8 - § 11	Oui, sans condition avec l'option renfort psy sinon prise en charge sous condition de plus de 15 jours d'hospitalisation



"Je ne croyais pas réaliser une telle économie, je vous en remercie !"

"C'est une offre très intéressante que j'ai tout de suite partagé avec mes proches."

"Tarif très compétitif. Rapide et efficace dans la mise en route du dossier. Espace client en ligne très pratique."

DES CLIENTS SATISFAITS !

95% des clients ayant souscrit une assurance emprunteur UTWIN donnent une note supérieure à 4/5.

Ils reconnaissent la simplicité et la rapidité du parcours de souscription, l'écoute et la réactivité des équipes, ainsi que la compétitivité tarifaire des offres UTWIN.



www.utwin.fr
04 26 31 67 00
gestion@utwin.fr

UTWIN ASSURANCES est le nom commercial de la société TWINSEO, SAS au capital de 250.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro n°821 873 734, dont le siège social est 2 Quai du Commerce - 69009 Lyon. Société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 16005411 (www.orias.fr), dont l'activité relève de l'ACPR : 4, place de Budapest – 75009 PARIS.